**Lettre d’information**

**Organisation de visites pour un proche hospitalisé en unité de soins de longue durée**

Madame, Monsieur,

En raison de l’épidémie de COVID‐19, les visites à votre proche hospitalisé dans une unité de soins de longue durée de notre hôpital ont été interdites pendant quelques semaines sauf dérogation médicale exceptionnelle. Nous en sommes désolés et nous savons que cette période a été très difficile à accepter pour les résidents comme pour vous‐même.

Les visites peuvent désormais être organisées, mais dans un encadrement strict dont l’objectif est de limiter au maximum les risques de contamination des résidents et des personnes extérieures.

En pratique, ces visites à votre proche ne peuvent :

 ‐ se faire qu’avec l’accord du résident ;

 ‐ se faire que sur rendez‐vous sur des créneaux bien définis ;

‐ se faire qu’en respectant des précautions strictes d’hygiène : masque, lavage des mains, absence de contact direct.

Lorsque le résident peut recevoir des visites dans sa chambre, deux personnes au maximum peuvent participer à la visite et sont admises simultanément dans la chambre.

Ces consignes doivent être respecter scrupuleusement au risque de devoir interrompre la visite.

Nous vous proposons donc, si vous le souhaitez, de prendre rendez‐vous auprès de notre secrétariat : 01 xx xx xx xx aux horaires suivants xxh‐xxh du lundi au vendredi.

Les visites pourront avoir lieu (*préciser les jours et horaires des visites*).

La veille de la visite programmée, vous recevrez un appel téléphonique pour confirmer votre venue dans le service, et pour vérifier que votre état de santé est compatible avec celle‐ci.

Nous sommes très heureux à l’idée de vous voir dans le service malgré ces contraintes que vous pourrez certainement comprendre, et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L’équipe soignante du département de SLD de l’hôpital …………………….